Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213503519-20260413-03_2026_03A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 09/04/2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** EN EXERCICE…….. 15 PRESENTS…….. 13 VOTANTS…….. 14	**L'an deux mil vingt-six, le 13 avril à 20h30,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick CHRISTEL, Maire de LE VERGER. **Etaient présents :** Anne-Laure BESNARD, Nicolas BIGER, Thierry BOURVEN, Antoine DAHIOT, Annabelle FONTAINE, Marie-Annie JÉHANNIN, Louis LEBOUCHER, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Kristan NEKOUYEH, Blandine THOMAS **Absents :** Céline ROLLANT **Absents excusés** : Hervé MARTIN, Carine PEYNAUD **Pouvoirs :** D'Hervé MARTIN à Nolwenn MARTIN, de Carine PEYNAUD à Nicolas BIGER

N° 04.2026.03 – FINANCES – Vote des taux d'imposition 2026

M MATALI propose aux membres du Conseil municipal, de ne pas modifier les taux d'imposition.

Vu les articles 1636B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts
Les taux retenus pour l'année 2026 seraient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 44,32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (RFPNB) : 76,74 %
- Taxe d'habitation (TH) : 28,09 %

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur, délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la proposition ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Anne-Laure BESNARD

Le Maire,
Patrick CHRISTEL